

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 961
VENDREDI 15 JUIN 2012

Dispensé de timbrage BREST CTC

60 ans : promesse tenue

Après le quinquennat, de Nicolas Sarkozy, certains peuvent encore être surpris, mais il faudra s'y habituer : les engagements pris par François Hollande durant la campagne présidentielle seront tenus.

Ainsi, au Conseil des ministres du 6 juin, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a présenté une communication relative à l'élargissement des possibilités de départ à la retraite à 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ayant cotisé la totalité de leurs annuités.

La mesure, qui fera l'objet d'un décret d'ici la fin du mois de juin, a été précédée d'une consultation avec les partenaires sociaux, conduite par la ministre des Affaires sociales et de la Santé.

« Nous réparons ainsi la plus grave injustice de la réforme Sarkozy-Fillon de 2010, qui faisait porter sur ceux ayant commencé à travailler le plus tôt une grande partie des efforts demandés aux Français. Le décret sera adopté au début de l'été et le nouveau dispositif s'appliquera dès le 1^{er} novembre 2012 », a précisé Marisol Touraine.

La mesure s'inscrit dans le cadre du dispositif législatif « carrières longues », qui permet déjà de déroger à l'âge légal de liquidation d'une pension à taux plein, sous certaines conditions. Ce sont les conditions d'application, aujourd'hui en vigueur de ce dispositif, très restrictives, que le gouvernement entend élargir : la majoration de huit trimestres de la durée d'assurance requise sera supprimée et la condition d'âge de début de carrière professionnelle relevée de deux ans, pour

l'étendre aux personnes ayant commencé à travailler à 18 ou 19 ans.

Il est, en outre, prévu de prendre en compte dans le calcul du nombre d'annuités d'assurance, deux trimestres validés au titre des périodes de chômage et de permettre aux mères de famille de valider deux trimestres de congé maternité, qui s'ajouteront aux quatre trimestres pouvant être validés au titre des arrêts maladie, maternité et accidents du travail dont peuvent bénéficier tous les assurés.



Marisol Touraine le 4 janvier, à Brest

Les assurés de l'ensemble des régimes de retraite pourront déposer leur demande dès la publication du décret et la mise en œuvre effective de ce droit interviendra le 1^{er} novembre prochain. Il appartiendra aux partenaires sociaux, gestionnaires des régimes complémentaires, de discuter de la manière dont ils traduiront ces dispositions dans les régimes dont ils ont la responsabilité.

Cette mesure financée par une augmentation des cotisations sociales « retraite » qui s'établira pour la première année à 0,1 point pour les salariés et 0,1 point pour les employeurs, bénéficiera à plus de 110 000 personnes chaque année. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 14/06/2012



Dossier de la semaine

Le PS en tête



Vie de la Fédération

La section de
Plougasnou repart



Interview

Doux : l'emploi d'abord

Avec Jean-Luc Feillant



Cohérence

Les électeurs ne se sont pas trompés d'élection. Les 22 avril et 6 mai ils ont clairement exprimé leur volonté de changement en élisant François Hollande. Le 10 juin, ils ont confirmé leur vote en faisant confiance aux candidats de la majorité présidentielle qui mettront en œuvre le projet du président de la République.

Mais les bons résultats de dimanche dernier ne doivent pas laisser croire que la victoire est acquise. Au second tour, il faut confirmer et amplifier le vote de manière à donner une majorité nette au changement. Une élection peut se jouer à quelques voix et la droite ne reculera devant rien pour mobiliser son électorat et celui de Marine Le Pen. Le vote de dimanche ne sera pas une simple formalité : il marquera le début d'une législature de réformes pour le redressement de la France dans la justice.

PS29

Mobilisés jusqu'au bout



Au soir du 10 juin, la première secrétaire du PS, Martine Aubry, et le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, ont appelé les électeurs à confirmer leurs votes le 17 juin.

« La gauche est aujourd'hui largement en tête devant l'UMP. Les électeurs ont voulu sanctionner l'UMP, le parti de l'ancien président de la République qui a laissé la France dans un état très mauvais sur le plan financier, économique, social mais aussi moral », a estimé la première secrétaire. « Les résultats de ce soir sont bien entendu encourageants. Ils ouvrent la voie à une majorité à l'Assemblée nationale pour le président de la République dimanche prochain. Mais rien n'est fait. Il nous faut transformer l'essai, le 17 juin. »

Pour Martine Aubry, il faut une majorité la plus large possible de manière à pouvoir engager rapidement les réformes nécessaires. Les engagements commencent à être appliqués, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, de la limitation des rémunérations de 1 à 20 dans les entreprises publiques, le droit de partir à la retraite à 60 ans. Mais il faut aller plus loin et pour cela il faut une majorité à l'assemblée qui abrogera la TVA Sarkozy qui doit s'appliquer au mois d'octobre, qui augmentera l'impôt sur la fortune et limitera les niches fiscales.

Le changement concernera aussi une République exemplaire, au-delà de ce qui a déjà été réalisé avec la baisse des salaires des ministres et le code de déontologie du gouvernement. Il faut, en effet, une majorité à l'Assemblée pour légiférer sur l'indépendance de la justice et voter une grande loi de décentralisation vers plus de démocratie partout.

« L'enjeu est très simple », a résumé le premier ministre Jean-Marc Ayrault. « Soit le président de la République dispose d'une majorité large et cohérente et le changement que les Français ont choisi, le dimanche 6 mai, pourra être mis en œuvre. Soit ce n'est pas le cas et alors le redressement du pays dans la justice ne pourra être engagé. La voix de la France sera affaiblie, en Europe comme dans le monde. Nous avons besoin d'une majorité dimanche prochain. Le changement vient de commencer, il doit s'engager dans la durée », a insisté Jean-Marc Ayrault.

Le PS en tête

Les résultats obtenus le 10 juin par les candidats de la majorité présidentielle sont très positifs. Dans les huit circonscriptions du Finistère, la gauche peut l'emporter dimanche prochain.



Vers une victoire historique ?

Les cinq candidats sortants réalisent de très bons scores, au point, pour quatre d'entre eux, de froter l'élection au premier tour. Sur l'ensemble du Finistère, les candidats socialistes réalisent un score supérieur de dix points à celui des candidats UMP.

Chantal Guittet et Richard Ferrand virent largement en tête, permettant d'envisager leur élection dimanche. Sur la 3^e circonscription, malgré un premier tour complexe, les conditions de la victoire de Jean-Luc Bleunven sont réunies. « Dans cette circonscription, comme dans les autres, pas une voix de gauche ne doit manquer au soir du second tour », a martelé durant toute la semaine, Marc Coatanéa, le premier secrétaire fédéral.

L'élection présidentielle n'aurait été qu'un référendum anti-Sarkozy selon les dirigeants nationaux de l'UMP. On constate dans le Finistère qu'il n'en est rien puisque plusieurs candidats socialistes, malgré une participation en baisse, parviennent à réunir encore plus de suffrages que François Hollande. C'est le cas dans la 1^{ère} où Jean-Jacques Urvoas rassemble 25 959 suffrages, soit 1 334 de plus que François Hollande. Mais c'est également vrai dans les 7^e et 8^e circonscriptions où Annick Le Loch gagne 1 243 voix par rapport au 22 avril et Gilbert Le Bris en gagne 1 561.

Si le vote présidentiel n'avait été motivé que par l'anti-sarkozysme, les candidats UMP aux Législatives auraient dû réaliser

de meilleurs scores. Or, il n'en est rien. Dans la 2^e circonscription, à Brest, Nicolas Sarkozy réunissait 13 801 suffrages soit 22,6%. Le candidat de l'UMP aux Législatives en rassemble 9 416 soit 22,5%.

Dans la 1^{ère} circonscription aussi, le candidat de l'UMP rassemble 3 408 bulletins de moins que Nicolas Sarkozy parvenant à faire passer le score de l'UMP de 24,6 à 22,2%.

Comme il était à craindre, le score du Front national reste important dans le Finistère, sans atteindre les résultats obtenus à la Présidentielle. La moyenne départementale s'établit tout de même à 7,2% avec une pointe à 9% dans la 8^e circonscription. Dans les huit circonscriptions, les candidats du parti de Marine Le Pen dépassent la barre des 5%.

Contrairement au discours officiel, l'UMP du Finistère est totalement à la dérive, sans chef, sans direction. Au point qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver parmi ses candidats. Agnès Lebrun, la secrétaire départementale de la Fédération UMP du Finistère n'indique même pas sur ses affiches son appartenance au parti de Nicolas Sarkozy qu'elle a pourtant accueilli très chaleureusement pendant la campagne de la Présidentielle. Dans la 7^e circonscription, le chef de file de l'opposition de droite au Conseil général se présente contre le candidat officiel de l'UMP.

Dans la 5^e circonscription, la seule du Finistère à n'avoir jamais eu de député socialiste, le sortant UMP est devancé par la socialiste Chantal Guittet.



En tête dans la 6^e circonscription

C'est donc bien un vote de confiance vis-à-vis des candidats de gauche qu'ont effectué les électeurs du Finistère au premier tour. Et c'est ce vote qu'ils doivent confirmer et amplifier dimanche pour élire la majorité du changement. 🇫🇷

La section de Plougasnou repart

Nathalie Bernard vient d'être élue secrétaire de la section de Plougasnou, dans le canton de Lanmeur. Cette section était, depuis quelques temps, en sommeil.



Les Primaires ont provoqué une prise de conscience

«**Les Primaires citoyennes ont constitué le déclic**», explique la nouvelle secrétaire de section qui est également la conseillère générale du canton.

Les 9 et 16 octobre 2011, des dizaines de sympathisants socialistes se sont rendus compte qu'il était possible de rejoindre le PS. «**En tant qu'élue et présidente du bureau de vote Primaires, c'est vers moi qu'ils se sont tournés**», explique Nathalie Bernard.

Les premières motivations étaient d'ordre national. Il s'agissait de trouver les moyens de désigner le ou la candidat-e qui porterait le projet socialiste à l'élection présidentielle.

Mais les motivations locales étaient aussi bien présentes, dans cette commune du Trégor finistérien, dont la municipalité est à droite.

«**Les habitants de Plougasnou en ont vraiment assez de voir que toutes les communes du canton coopèrent et que la leur reste toujours à l'écart**», explique Nathalie Bernard.

Les Primaires ont permis à ces sympathisants de se rendre compte qu'ils étaient nombreux à partager le même point de vue et à vouloir que ça change.

En accord avec Hervé Charles, l'ancien secrétaire de section, il a par conséquent été décidé de redonner un nouveau souffle à la section. La première réunion s'est tenue à la fin du mois de mai. D'anciens

adhérents sont revenus et des nouveaux, souvent récemment installés à Plougasnou, les ont rejoint. Ils sont actuellement une vingtaine et ont procédé à l'élection de Nathalie Bernard, comme secrétaire et de Denise Moreau, comme trésorière.

Avec un score de 52% au premier tour des Législatives pour Marylise Lebranchu, la section de Plougasnou peut envisager l'avenir avec optimisme. 🌸

Interview

Doux : l'emploi d'abord

Avec Jean-Luc Feillant

Tous les acteurs de la filière avicole doivent faire preuve de solidarité, dans les semaines qui viennent, pour protéger l'emploi, estime Jean-Luc Feillant, le secrétaire général de la FGA CFDT du Finistère.

Cap Finistère : Avez-vous été surpris par la mise en liquidation judiciaire du groupe Doux ?

Jean-Luc Feillant : Non. Les événements se sont accélérés ces derniers jours mais dès 2004, la FGA CFDT a publié un communiqué intitulé «*Où va le groupe Doux ?*». Nous alertons régulièrement les pouvoirs publics car, la FGA CFDT est présente dans toute la filière. Nous disposons donc de plusieurs éléments inquiétants comme, par exemple l'allongement des délais de paiements qui sont passés en quelques mois de 41 à 120 jours.

Les difficultés du groupe remontent à la fin des années 90, lorsque le groupe Doux s'est implanté au Brésil et a fait le choix de

l'export, contrairement à ses concurrents qui ont plutôt misés sur la consommation européenne. Or, nous craignons une vente du groupe à des concurrents qui ne sont intéressés que par la marque et pas par les 3 600 salariés de Doux

Cap Finistère : Charles Doux est-il l'unique responsable de cette situation ?

Jean-Luc Feillant : Il porte en tout cas une large part de responsabilité car il connaissait parfaitement la stratégie de l'entreprise et les conditions de travail des salariés même s'il n'était pas, officiellement, au premier plan.

Cap Finistère : Qu'attendez-vous de la part du gouvernement ?

Jean-Luc Feillant : Nous l'avons dit à Marylise Lebranchu lorsque nous l'avons rencontré. Nous attendons un accompagnement des salariés pour éviter les pertes d'emploi. Nous demandons également la mise en place d'une cellule d'écoute pour les salariés en détresse.

Nous souhaitons également la mise en place d'un CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) régional de manière à anticiper les difficultés que pourraient connaître d'autres filières en Bretagne.

Nous demandons enfin, aux pouvoirs publics, d'écouter tous les acteurs et pas uniquement quelques associations environnementalistes qui ne représentent qu'elles-mêmes. L'enjeu que représentent les emplois de l'agroalimentaire dans notre Région est trop important.

Cap Finistère : Quelle va être votre ligne de conduite pour les six mois qui viennent ?

Jean-Luc Feillant : Nous appelons l'ensemble de la filière (agriculteurs et sous-traitants) à faire preuve de solidarité et aux pouvoirs publics à être très attentifs. Si un seul maillon lâche, toute la chaîne est interrompue avec des conséquences catastrophiques pour toute la Région. 🌸



Agenda

17 juin

8 h 00 à 18 h 00 : Second tour des élections législatives.

21 juin

20 h 00 : Conseil fédéral au local du PS à Brest, 13 rue de Portzmoguer.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 961 - Vendredi 15 juin 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Mobilisation du 2nd tour

- Vendredi 15 juin : réunion publique avec Jean-Luc Bleunven à la Maison du Lac à Plabennec, à 20 h 30.

- Vendredi 15 juin : réunion publique avec Richard Ferrand à la salle des Fêtes de Châteaulin (sous la mairie), à 20 h 30.

Annonces légales & judiciaires

SELARL BERTRAND QUENTEL
au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervern - ZAC de Kergardec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 29 61 20 03

SOCIÉTÉ RENAN MERDY
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
au capital de 20 000 euros
Siège social : rue du Maréchal Leclerc
29800 LANDERNEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LANDERNEAU du 6 juin 2012, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SOCIÉTÉ RENAN MERDY.

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : Rue du Maréchal Leclerc - 29800 LANDERNEAU.

Objet : L'activité d'achat, vente, négoce, pose, installation, maintenance, réparation de tous articles, produits, matériels et matériaux de bricolage, de loisirs, de jardinage, de produits directement ou indirectement liés à toutes activités d'aménagement, d'équipement, de réparation, de décoration de la maison, du jardin et des loisirs, de poêles à bois, d'installations de chauffage, la quincaillerie ; toutes activités de service dans ces domaines, la formation dans ces domaines et toutes activités connexes et complémentaires.

Capital social : 20 000 euros.

Apport en numéraire : 20 000 euros.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Renan MERDY demeurant à LANDERNEAU (29800) 11, rue des Giroflées.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

**LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats**
143, avenue de Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

VENTE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUIMPER du 25 mai 2012, enregistré à QUIMPER Ouest le 1^{er} juin 2012 Bordereau n° 2012/1098 Case n° 2,

La société **NÉVOT FINANCES ET ASSOCIÉS**, entreprise Unipersonnelle à

Résultats du 2nd tour

Les résultats du deuxième tour des élections législatives dans le Finistère seront en ligne sur le site de la Fédération www.ps29.org, dimanche soir à partir de 20 h 00.

Les lieux de rendez-vous pour les soirées électorales, de nos huit candidat -es aux Législatives, seront également indiqués sur le site.

Responsabilité Limitée au capital de 226 840 euros, dont le siège social est à QUIMPER (29000) 5, place du 118^e RI, immatriculée au Registre du commerce sous le numéro 377 967 815 RCS QUIMPER.

A vendu,

A la société **OLIVIER ROHÉE FINANCES ET PATRIMOINE**, société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à QUIMPER (29000) 12, quai du Steir, immatriculée au Registre du commerce sous le numéro 534 535 430 RCS QUIMPER.

Une partie de la clientèle dépendant du fonds de commerce de courtage en placements financiers, en assurances, conseils en gestion et administration de patrimoine, exploitée à QUIMPER (29000) 5, place du 118^e RI et pour lequel elle est immatriculée au Registre du commerce sous le numéro 377 967 815 RCS QUIMPER.

Cette vente est faite moyennant le prix principal de CENT VINGT DEUX MILLE CINQ CENT (122 500) euros, s'appliquant intégralement aux éléments incorporels.

Les oppositions seront reçues au Cabinet **LES CONSEILS D'ENTREPRISES** 143, avenue de Kéradennec à QUIMPER, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour avis,

SCI BREST 2012
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Kéavel - 29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI BREST 2012.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 3, rue Kéavel (29200) BREST.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers, le cautionnement de prêts ; la mise en garantie de tout ou partie de ses biens immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires et d'hypothèques.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Gérants : Madame Cécile YAKOUBOWITCH demeurant à BREST (29200) 9, rue de Siam et Monsieur Xavier MOAL demeurant à BREST (29200) 9, rue de Siam.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, ainsi qu'aux descendants ascendants et conjoints, qu'avec le consentement des associés représentant les trois quarts du capital.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,

François Hollande, journal d'une victoire

Claude Estier a participé en première ligne aux campagnes présidentielles de François Mitterrand et de Lionel Jospin. Il vient de publier un *Cherche midi* une chronique quotidienne de la campagne présidentielle de François Hollande intitulé : « *Journal d'une victoire* ».

**LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats**
143, avenue de Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

SUR UN AIR DE CHOCOLAT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros en liquidation
Siège social : 10, place Hervo
29300 QUIMPERLÉ
500 075 429 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2012, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Laurent BATARD demeurant 5, Résidence de la Fontaine - 29300 RÊDÉNÉ, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5, Résidence de la Fontaine - 29300 RÊDÉNÉ. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

**LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats**
143, avenue de Kéradennec - 29000
QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUIMPER du 31 mai 2012, enregistré à QUIMPER le 5 juin 2012 Bordereau n° 2012/1122 Case n° 6.

La société **SUR UN AIR DE CHOCOLAT**, société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 8 000 euros, dont le siège social est fixé 10, place Hervo - 29300 QUIMPERLÉ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 075 429 RCS QUIMPER.

A vendu,

A Madame Pierrette NICO demeurant rue des Impressionnistes - 56360 BANGOR,

Un fonds de commerce de vente de produits fins, épicerie fine, chocolaterie, dragées sis et exploité à QUIMPERLÉ (29300) 10, place Hervo.

Cette vente est faite moyennant le prix principal de SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 euros), s'appliquant aux éléments incorporels et au matériel.

Les oppositions seront reçues au Cabinet **LES CONSEILS D'ENTREPRISES** 143, avenue de Kéradennec à QUIMPER, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour avis,